

Paris mil huit cent quatre vingt-trois. Le dix-neuf mars  
à cinq heures de nuit. Le Conseil municipal de la commune de  
Comblès, canton de Limalotte Charante, s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire sous la présidence  
de M. Charles Maurel.

Étaient présents, M. De Paillac adjoint, M. Théodore, M. De  
Duchet, M. Vallaud, M. De Luchapt, M. Campet, et M. Devoir s'union. M. Devoir  
Cherrier, Maurel et Grand et Lafond.

M. Devoir s'union a été nommé secrétaire ce qui a  
été accepté.

M. Devoir s'union a exposé à l'assemblée que depuis plus de  
vingt années, les propriétaires ayant des intérêts dans le village.

De Lisors, le Chateau le Temple, Chz Perrucon, Chz Metzger et Chz Nélot ont demandé le classement d'un chemin partant du lieu dit la Croix Blanche et aboutissant près le bourg de Charas au lieu dit la Marnonnière, en offrant verbalement tous les terrains gratuitement et même permettant des souscriptions considérables en faveur de la voie sollicitée.

Le Conseil municipal est venu à plusieurs reprises de la situation difficile dans laquelle se trouvent ces villages et de son vœu d'améliorer leur situation, avait même sollicité le classement de chemins, qui devaient être décernés, mais qui n'ont pu être obtenus en raison des ressources restreintes de la Commune.

En conséquence proposant ce classement, cette assemblée avait naturellement cru que l'on pourrait compter de la part des propriétaires intéressés sur les offres verbales qu'ils paraissent si facilement avancer. Le contraire a été démontré récemment.

En effet dans le dernier session, le Conseil général a demandé une étude en vue de rectifier la côte dite de Rouvier, le long du chemin de grande communication N. 4. Or, la rectification étudiée en vue d'affecter cette rectification, mit exactement le tracé qui avait été proposé devant les différents propriétaires et en faveur duquel ils devaient faire de si précieux sacrifices, c'est alors qu'un vœu s'agit conformément aux intérêts de la Commune, il a été demandé en présence du tracé et préalablement à son approbation, à chacun des propriétaires intéressés les termes dans lesquels chacun d'eux entendait formuler sa souscription.

Ces souscriptions ont été faites, et par le moindre sacrifice en argent n'est offerte, on peut même aller plus loin et affirmer que les réserves imposées par les souscripteurs, à la cession gratuite de leurs terrains annulent en tout ou partie toute leur souscription gratuite et par suite font disparaître tout espoir de sacrifice de leur part.

La conduite des propriétaires en cette circonstance oblige le Conseil municipal de Comberis à le dénoncer vis à vis l'administration supérieure et à changer par suite de manière de voir sur l'utilité de cette rectification, à laquelle il n'était intéressé surtout au point de vue des intérêts locaux, mais à laquelle il se rattache plus qu'une importance secondaire maintenant qu'il connaît les dispositions des propriétaires.

M. le Maire fait d'ailleurs ressortir que les ressources communales ne permettent pas le paiement des terrains de cette rectification qui s'étend sur plus de 1000 mètres et qui est comprise selon ses dires complètement en vue d'éviter un impôt qui la

Communes ne pourrait supporter avec ses charges, actuelles.  
 Le Conseil municipal après cet exposé considérant que le vote  
 précité dont il s'agit n'a été obtenu qu'en vertu d'un village  
 asservi une plus-value exceptionnelle et que par suite les premiers  
 sacrifices devaient être consentis spontanément par les propriétaires  
 de ces villages, que les termes de leurs souscriptions dissimulent une  
 intention secrète concertée et les articles des statuts n'ont fait aucun sacrifice,  
 que d'autre part les ressources communales ne permettent en au-  
 cune façon de songer à indemniser les propriétaires.

Déclare se démettre complètement de la rectification  
 projetée du chemin d'intérêt commun N° 27 et refuse d'ores et  
 déjà toute participation dans les dépenses qui occasionneraient  
 cette rectification au cas de son adoption.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont  
 signé les membres présents excepté De Luchepit pour ne savoir  
 faire et H. de la Roche pour ne savoir signer. Le Maire, Devis, Devis, Devis.

Dabaud Devis Devis  
 P. Beiney J. Barillet Luchepit  
 Thieriez

Même séance

M. le Président expose au conseil que M. le Maire n'a pu  
 approuver la demande faite par délibération en date du 27  
 pour payer une somme de 1875 au sieur Devis propriétaire  
 d'un terrain au prix de 1875 francs, parce qu'elle a été admise  
 établie mal le mode de paiement. Mais M. le Maire prie  
 le conseil de maintenir le paiement de cette somme de 1875  
 en prenant sur l'article dépenses imprévues portées au budget  
 de 1885. Le conseil prie donc M. le Maire de vouloir bien approuver  
 par la présente délibération afin que le sieur Devis soit indemnisé  
 le plus tôt possible.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé  
 les membres présents excepté De Luchepit pour ne savoir signer et  
 H. de la Roche pour ne savoir signer. Le Maire, Devis, Devis, Devis.

Dabaud Devis Devis  
 P. Beiney J. Barillet Luchepit  
 Thieriez

Même séance

M. le Maire prie le conseil municipal d'adopter la liste  
 susdite des réhabilités.  
 Le conseil propose les suivants:

Internes :

- |                 |               |                      |
|-----------------|---------------|----------------------|
| 1 <sup>o</sup>  | Bon jean      | au Maine au Sup      |
| 2 <sup>o</sup>  | Brebot Michel | Chy Bernard          |
| 3 <sup>o</sup>  | Binaud jean   | Le Chapelle          |
| 4 <sup>o</sup>  | Bunier jean   | Chy Grand Guerechour |
| 5 <sup>o</sup>  | Benein jean   | Chollard             |
| 6 <sup>o</sup>  | Labonne jean  | Montin Vaux          |
| 7 <sup>o</sup>  | Campot Pierre | id                   |
| 8 <sup>o</sup>  | Benier jean   | Chy de laud          |
| 9 <sup>o</sup>  | Dreux Pierre  | Le Temple            |
| 10 <sup>o</sup> | Bouge jean    | St. Nicolas          |
| 11 <sup>o</sup> | Maunel Eli    | Comberis             |
| 12 <sup>o</sup> | Dalland jean  | Chy Guerechour       |

Externes :

- |                |                   |                   |
|----------------|-------------------|-------------------|
| 1 <sup>o</sup> | Lefebvre Leon     | Charrais          |
| 2 <sup>o</sup> | Legueris          | id                |
| 3 <sup>o</sup> | Jean Lacombe      | La Roche Beaumont |
| 4 <sup>o</sup> | Forestier Etienne | Bouyres           |
| 5 <sup>o</sup> | Jarraud Benoit    | Charrais          |
| 6 <sup>o</sup> | Montier Martial   | La Roche B.       |
| 7 <sup>o</sup> | Lavoie Etienne    | Charrais          |
| 8 <sup>o</sup> | Charles Meiot     | La Roche B.       |

Fait et rédigé le jour, moi et au sus dit et ont  
signé les membres présents et ont signé les membres présents excepté  
Deluchapt pour ne savoir faire etc. seules sur la copie designé.

~~Signature~~ Campot : Pierre Dreux

P. Benier D. Dalland G. Benier L. Legueris

P. Benier J. Dreux  
main